

SYSTÈME DE PLAINTES 2012-2013

Le système de plaintes a été instauré par les membres de l'AEMDUM afin de donner une voix aux étudiants et de protéger leurs droits. Contrairement à certaines croyances véhiculées, **ce système ne vise absolument pas la mise à pied du personnel de la Faculté**. Il veille à la constante évolution de la Faculté vers un milieu où la communication et l'harmonie sont possibles. Nous avons également mis sur pied ce comité pour être en mesure de vous fournir un support moral, vous guider dans vos démarches et vous donner notre opinion lorsque vous éprouvez des difficultés avec certains professeurs ou cliniciens, de même qu'avec tout autre membre du personnel.

Le formulaire de plainte est disponible sous forme de PDF sur le forum étudiant (section Comité de l'AEMDUM – Système des plaintes). Vous trouverez aussi quelques exemplaires dans la pochette en plastique accrochée entre le bureau de Manon Trudeau et celui des personnes ressources, dans le corridor de l'aile J au premier étage. Une fois le formulaire complété, il doit être déposé dans la boîte noire verrouillée située au même endroit.

Les plaintes reçues sont lues par le comité des plaintes qui est constitué de 3 étudiants : Caroline Emond (vice-présidente aux affaires académiques de l'AEMDUM), Gabriel Pissardo (vice-président aux affaires externes de l'AEMDUM) et Maria El-Husseini (secrétaire de l'AEMDUM). Elles sont analysées et classées recevables ou non. Pour être recevables, elles doivent constituer un manquement au **Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants**, au **Règlement des études du 1^{er} cycle** ou à au moins un des critères d'évaluation des chargés de clinique :

- Présence fréquente à la chaise
- Salutation et présentation auprès du patient
- Réserve dans les commentaires faits en présence du patient
- Ponctualité
- Attitude cordiale
- Fait le lien avec le bureau privé
- Explications claires et pertinentes, fondées
- Incite à faire des liens avec les apprentissages, à réfléchir sur l'application de la théorie dans le cas précis
- En accord avec la théorie enseignée à l'UdeM

Le **Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants** et le **Règlement des études du 1^{er} cycle** sont disponibles sur le forum étudiant au même endroit que le formulaire de plainte.

Une plainte est considérée grave si elle constitue une atteinte à votre intégrité physique, psychologique ou à votre réputation.

Voici un schéma illustrant le **cheminement d'une plainte** :

